

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

Troisième Commission
14 séance
tenue le
vendredi 15 octobre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14^e SÉANCE

Président : M. GALUŠKA (République tchèque)

SOMMAIRE

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE* (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE* (suite)

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES (suite)

* Points de l'ordre du jour que la Commission a décidé d'examiner ensemble

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/54/SR.14
9 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/C.3/54/L.10 et L.12)

Projet de résolution A/C.3/54/L.10

1. Mme ENKHTSETSEG (Mongolie), prenant la parole pour présenter le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/54/L.10 au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints Antigua-et-Barbuda, l'Australie, le Brésil, le Chili, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Guyana, Israël, la Malaisie, Malte, la Namibie, le Soudan, la Thaïlande et la Turquie, dit que l'importance de l'éducation et de l'alphabétisation est universellement reconnue. Sans éducation, les êtres humains ne peuvent travailler de façon productive, prendre soin de leur santé, subvenir aux besoins de leur famille ou vivre une vie culturellement riche. L'analphabétisme rend difficiles les rapports sociaux, l'épanouissement d'un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et l'avènement de l'égalité des sexes chez tous les peuples et tous les groupes. La privation d'éducation porte préjudice à la cause de la démocratie et du progrès social et, par extension, à la paix et à la sécurité internationales.

2. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de 1990 a fait apparaître un consensus international selon lequel l'éducation constitue l'élément le plus important pour combattre la pauvreté, pour habiliter les femmes, pour protéger les enfants de l'exploitation, pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, pour sauvegarder l'environnement et pour influencer sur la croissance démographique.

3. Cependant, comme l'a révélé l'examen à mi-décennie de juin 1996, les progrès effectués vers l'éducation pour tous sont plus lents que prévu. Le fossé qui sépare les privilégiés des pauvres s'est élargi, ce qui accroît les risques d'instabilité sociale et de conflits civils et crée un besoin encore plus grand d'éducation, en tant qu'investissement destiné à promouvoir la paix, la prospérité et les droits de l'homme.

4. Comme l'indique le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur la situation des enfants dans le monde en 1999, plus de 130 millions d'enfants des pays en développement, dont 73 millions de filles, grandissent sans avoir accès à l'éducation de base. Le monde ne peut pas continuer à permettre un tel gaspillage de potentiel humain. La communauté internationale doit prendre des mesures radicales pour corriger cette situation.

5. Les auteurs du projet de résolution estiment que celui-ci recevra le soutien le plus large au sein de la Commission.

Projet de résolution A/C.3/54/L.12

6. Mme ELISHA (Bénin), prenant la parole pour présenter le projet de résolution au nom des auteurs, auxquels se sont joints le Bangladesh, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Équateur, le Ghana, le Libéria, la Malaisie, le Nigéria, le Panama,

/...

les Philippines, le Sénégal et la Thaïlande, observe que, depuis la célébration de l'Année internationale de la famille en 1994, un certain nombre de conférences mondiales se sont tenues sur des sujets liés à la famille. Un grand nombre des recommandations issues de ces conférences visaient à renforcer la famille. Le projet de résolution examiné a pour but de rappeler l'importance de l'Année internationale de la famille et la nécessité de garder présents à l'esprit ses objectifs.

7. Le texte du paragraphe 3 a été modifié et se lit comme suit : «Demande instamment aux gouvernements de continuer à prendre des mesures durables à tous les niveaux, y compris l'exécution d'études et de travaux de recherche appliquée concernant les familles et, en particulier, de promouvoir le rôle des familles dans le développement, et invite les gouvernements à mettre au point des mesures et méthodes concrètes pour régler les problèmes ayant trait à la famille en tant que priorités nationales.»

8. Le paragraphe 6 a été modifié comme suit : «Invite la Commission du développement social, lorsqu'elle adoptera son prochain programme de travail pluriannuel, à envisager de procéder en 2004 à une étude de la situation des familles au niveau mondial.»

9. Le paragraphe 7, tel qu'il a été modifié, se lit comme suit : «Prie le Secrétaire général d'établir un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session sur les moyens appropriés de marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 et de lui présenter ce rapport, lors de sa cinquante-sixième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social.»

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE (suite)
(A/54/3, A/54/69-E/1999/8 et A/54/69/Add.1-E/1999/8/Add.1, A/54/289 et A/54/340; A/C.3/54/2; A/C.3/54/L.3, L.4, L.5 et L.6)

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES (suite)
(A/54/3, A/54/186, A/54/293-E/1999/119 et A/54/314-S/1999/942; A/C.3/54/L.7)

10. M. KAZYKHANOV (Kazakhstan), prenant la parole au nom des délégations de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie, de la Fédération de Russie, de l'Ouzbékistan, de la République du Kirghizistan, du Tadjikistan et de sa propre délégation, dit que le trafic et l'abus des drogues ont atteint des proportions telles qu'aucun État ne peut se désintéresser du problème. Les liens manifestes qui existent entre trafic de drogue, terrorisme, crime international et blanchiment des capitaux sont particulièrement troublants. Les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer la coopération internationale.

11. Les délégations au nom desquelles l'orateur parle réaffirment leur soutien pour les mesures prises par le Secrétaire général afin de renforcer le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et pour les activités de celui-ci; elles appuient particulièrement les projets du PNUCID visant à renforcer les capacités techniques des services de surveillance des frontières. Ces délégations espèrent aussi que la visite à la Fédération de Russie du Directeur général de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, en septembre 1999, encouragera le développement d'une coopération entre la Communauté d'États indépendants (CEI) et les Nations Unies.

/...

12. La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 1998 a marqué une étape dans la lutte contre la menace que constituent les drogues. Les pays au nom desquels parle l'orateur réaffirment leur plein appui à la Déclaration politique adoptée à la session extraordinaire et, en particulier, au principe du partage des responsabilités. Ils sont en train de coordonner des mesures et des programmes au niveau national et international pour lutter contre la menace que constituent les drogues.

13. Lors des réunions des chefs des organes de sécurité et des services spéciaux des États membres de la CEI et du Conseil des ministres des affaires intérieures de septembre 1999, on a étudié, entre autre, l'application de mesures communes visant à lutter contre la criminalité organisée et contre d'autres crimes dangereux sur le territoire des pays de la CEI jusqu'à l'an 2000; ces mesures avaient été adoptées par le Conseil des chefs d'État en mai 1996. Les pays de la CEI ont promulgué une législation nationale qui est fondée sur la législation modèle relative au trafic des stupéfiants et des substances psychotropes adoptée par l'assemblée parlementaire des pays de la CEI en novembre 1997.

14. Pendant plusieurs années, un certain nombre de pays de la CEI ont poursuivi avec succès l'opération «Canal» qui a pour but de fermer les voies de trafic illicite, notamment aux frontières du Bélarus, du Kazakhstan, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. En août 1998, des spécialistes kazakhs et russes ont découvert plus de 800 activités criminelles liées aux drogues et saisi 200 kg de stupéfiants et de produits de contrebande.

15. En mai 1996, face à la menace commune posée par les drogues dans la région de l'Asie centrale, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le PNUCID ont signé à Tachkent un mémorandum d'accord afin de lutter contre le trafic et l'utilisation illicite de drogues. La Fédération de Russie a plus tard adhéré à ce document. Lors de la deuxième réunion des parties, a été signé un protocole prévoyant un élargissement de cette coopération et un soutien financier et technique accru du PNUCID. Au cours d'une visite officielle au Kirghizistan du Directeur exécutif de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, les problèmes concernant la lutte contre la diffusion des drogues en Asie centrale ont été discutés. Les décisions adoptées en septembre 1999, lors de la première session de la Commission des États de la Communauté économique d'Asie centrale, ont permis un nouvel élargissement de la coopération en matière de contrôle des drogues. Les pays de la CEI sont aussi en train d'établir un cadre juridique pour régir la coopération bilatérale visant à lutter contre le trafic illégal de drogues; cette coopération a déjà permis d'éliminer des douzaines de filières internationales du trafic de drogues.

16. Les pays au nom desquels parle l'orateur sont prêts à coopérer étroitement avec les Nations Unies et les institutions spécialisées et aussi avec tous les autres États, afin d'éliminer les drogues illicites.

17. Mme FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche) dit que la délégation autrichienne s'associe pleinement à la déclaration faite par la Finlande au nom de l'Union européenne.

18. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ont montré le lien manifeste qui existe entre contrôle des drogues, prévention du crime et développement social. Il faut continuer à mettre en lumière ce lien. L'Autriche considère qu'il faudrait incorporer les questions concernant la prévention de l'usage initial des substances psychotropes, les stratégies de lutte contre les drogues qui doivent cibler également les hommes et les femmes et la réintégration sociale des utilisateurs de drogues aux documents de la session extraordinaire sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

19. L'Autriche est l'un des points d'entrée des substances illicites dans l'Union européenne. L'Autriche est vivement préoccupée par la croissance exponentielle de la production d'opium en Afghanistan et apprécie les efforts que déploie actuellement le PNUCID pour renforcer les contrôles aux frontières et les capacités des forces de l'ordre dans les pays voisins. En coopération avec le Kazakhstan et le PNUCID, le Gouvernement autrichien a organisé une conférence internationale sur les drogues à laquelle participeront des spécialistes de cinq États d'Asie centrale et de la Fédération de Russie. Le but de cette réunion est d'analyser la situation, de renforcer la coopération entre les spécialistes des forces de police et de mettre en commun des informations en matière de réduction de la demande de drogues. L'Autriche espère que cette initiative encouragera d'autres pays de la région à participer plus activement à ces activités.

20. Afin d'encourager la plus large participation possible à la cinquième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention internationale globale contre la criminalité transnationale, l'Autriche s'est jointe à d'autres pays pour fournir un soutien à la participation des pays les moins avancés. Elle est préoccupée par la lenteur des négociations et exhorte le Bureau à faire preuve d'initiative et à conduire les négociations à une conclusion en temps opportun en l'an 2000.

21. On a fait beaucoup de progrès dans la recherche d'un consensus sur un protocole additionnel relatif au passage clandestin des frontières par les migrants; il s'agit de pénaliser les passeurs et non les migrants simplement parce qu'ils sont introduits illégalement. On a aussi progressé quant aux moyens de combler certaines lacunes, y compris l'entrée en fraude dans les pays tiers et les questions de définitions; au cours de la prochaine session de négociations formelles, en décembre 1999, il devrait être possible de confirmer les accords informels qui ont été conclus.

22. Le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit se tenir à Vienne en avril 2000, offrira une excellente occasion de rendre opérationnels la Convention et ses trois protocoles en établissant les liens nécessaires de coopération technique. D'une part, une réunion de haut niveau permettra aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux ministres et procureurs généraux de mettre en commun leurs opinions sur le rôle des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité et de coopération technique, d'autre part, des ateliers technique du Congrès permettront de discuter les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans un certain nombre de domaines urgents.

23. Lors de la célébration du vingtième anniversaire du Centre international de Vienne, en octobre 1999, le Secrétaire d'État de l'Autriche a annoncé l'affectation d'une contribution spéciale de 6 millions de schillings autrichiens au Centre de prévention de la criminalité internationale. L'Autriche espère que la coopération internationale continuera à se développer et que les gouvernements donneront au Centre les attributions et les moyens qui lui permettront de faire face aux défis que réserve l'avenir.

24. M. BAALI (Algérie) souligne qu'il faut respecter les engagements pris lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, notamment en ce qui concerne la coopération judiciaire, le trafic et l'abus des drogues, les précurseurs chimiques et le blanchiment des capitaux. Il est encourageant de constater que la réduction de la demande et celle de l'offre sont enfin considérées comme indissociables. L'intégration aux législations internes des instruments internationaux et d'autres mesures de contrôle appropriées imprimeront un nouvel élan à la coopération internationale. Le PNUCID devrait, cependant, inscrire l'Afrique parmi ses priorités financières, car ce continent est devenu un important centre de transit du trafic des drogues, avec comme conséquence, une augmentation de la consommation de drogues par la jeunesse africaine. Dans ce contexte, la signature de l'accord entre le PNUCID et l'organisation de l'unité africaine (OUA) visant à renforcer la capacité de l'OUA en matière de lutte contre la drogue constitue un événement important. Il faudrait exhorter les institutions de Bretton Woods à mobiliser des ressources pour appuyer la stratégie de lutte contre la drogue de l'OUA. Il importe aussi de fournir les ressources nécessaires à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

25. L'Algérie n'est ni productrice ni grande consommatrice de drogues, mais elle est devenue un pays de transit. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement algérien a non seulement créé les mécanismes institutionnels nécessaires, mais a aussi élaboré une stratégie nationale de lutte contre la drogue, qui comprend le renforcement des actions préventives, l'amélioration de la prise en charge médico-sanitaire et sociale, l'adaptation de la législation et le renforcement des moyens de contrôle. En outre, les médias et le système éducatif ont lancé des campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'utilisation des drogues. L'Algérie est résolue à respecter ses engagements internationaux et continuera à coopérer avec les Nations Unies dans la lutte contre la drogue.

26. Seule une coopération internationale soutenue et concertée permettra de faire face de façon efficace au problème mondial de la drogue. Il est donc important de poursuivre la mise en oeuvre de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée. L'adoption récente par l'OUA d'une convention sur le terrorisme et d'une résolution sur le trafic illicite des armes a feu témoignent de la détermination des nations africaines à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la violence qui touchent ce continent. Le Comité spécial chargé d'élaborer une convention sur la criminalité transnationale organisée devrait intensifier ses efforts afin de compléter sa tâche dans les délais prévus. En outre, étant donné les effets désastreux de la corruption sur les efforts de développement, la délégation algérienne est favorable à l'élaboration d'une convention internationale couvrant tous les aspects de ce problème.

27. La lutte contre la drogue et la criminalité organisée exige la mobilisation urgente d'une volonté politique à la mesure de la tâche à accomplir. La communauté internationale a la responsabilité de léguer aux générations futures un monde où règnent la paix, la sécurité et la solidarité – et surtout un monde sans peur.

28. M. FADAIFAR (République islamique d'Iran) souligne les effets délétères qu'ont le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée sur la cohésion sociale des nations et sur l'ensemble de la communauté internationale.

29. Malgré les fortifications érigées sur ses frontières orientales, l'Iran continue à être utilisé comme la voie de communication terrestre la plus courte pour le transport de stupéfiants provenant principalement de producteurs situés en Afghanistan et destinés à des consommateurs résidant en Europe. Le Gouvernement iranien continue à investir des sommes colossales pour résoudre ce problème et a engagé une guerre à grande échelle contre des trafiquants disposant des technologies militaires les plus avancées. Chaque année, des quantités importantes de stupéfiants sont saisies. Cependant, en termes humains, le coût de ces efforts est aussi considérable. Pendant les 20 dernières années, plus de 2 700 agents de la force publique sont morts au cours de cette guerre contre le trafic de drogues.

30. Alors que les mesures prises par le Gouvernement iranien sont essentiellement dans l'intérêt des pays consommateurs d'Europe, un certain nombre de ces pays semblent réticents à faire face à leurs responsabilités. En fait, dans les instances où sont examinées les questions relatives aux droits de l'homme, ils tentent de critiquer la République islamique d'Iran en invoquant la sévérité des mesures de lutte contre la drogue qu'elle prend.

31. La culture illicite du pavot en Afghanistan – qui a atteint un niveau sans précédent au cours de la dernière année – devrait faire l'objet des plus graves préoccupations non seulement dans la région, mais aussi dans l'ensemble de la communauté internationale. Étant donné que l'Afghanistan est maintenant le principal producteur d'opium dans le monde, la Commission des stupéfiants devrait examiner de façon prioritaire la situation en Afghanistan en ce qui concerne les drogues. La création, avec l'aide du PNUCID, d'un service central de coordination au sein de l'organisation de coopération économique (ECO), à Téhéran, est un événement très encourageant. Le PNUCID pourrait cependant jouer un rôle encore plus important en stimulant la prise de mesures régionales contre le trafic illicite de drogues.

32. La délégation iranienne se félicite aussi de la signature d'un mémorandum d'accord entre les Nations Unies et la République islamique d'Iran sur la nécessité de déployer des efforts communs contre le trafic de drogues. La délégation iranienne accueille aussi avec une grande satisfaction l'ouverture d'un bureau du PNUCID à Téhéran.

33. Il est regrettable que la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues (1991-2000) n'ait enregistré qu'une augmentation des utilisations non médicales des drogues. Une autre évolution préoccupante – notamment en Europe – concerne le recours à l'Internet et à d'autres médias pour faire de la publicité à des drogues illicites. De telles activités sont incompatibles avec les traités

internationaux relatifs à la lutte contre les drogues et ne peuvent être justifiées au nom de la liberté d'expression.

34. La délégation iranienne considère aussi que des questions techniques, comme la question de savoir si les substances psychotropes doivent être utilisées à des fins médicales, devraient être tranchées par la science et non par un vote du peuple. Il est évident que tous les États Membres ne sont pas d'accord sur la façon de traiter le problème des drogues. Alors que l'organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont stipulé qu'aucune utilisation non médicale n'est saine, certains pays, pour la plupart européens, continue à prescrire de l'héroïne à des toxicomanes gravement pharmacodépendants. Il importe donc que de telles expériences soient évaluées de manière indépendante. L'utilisation de deux poids et deux mesures en matière de lutte internationale contre les drogues compromet manifestement le bien-être de l'ensemble de la communauté internationale.

35. Le Gouvernement iranien est déterminé à poursuivre ses efforts pour lutter contre le trafic illicite des drogues dans la région, Cependant, aucun gouvernement ne peut espérer combattre seul la menace de la drogue; la coopération internationale est indispensable au succès.

36. M. KA (Sénégal) dit que la vingtième session extraordinaire de L'Assemblée générale a montré que la communauté internationale est résolue à faire du combat contre la drogue un enjeu mondial, qui requiert une approche intégrée, participative et transfrontalière. On ne saurait surestimer les liens qui existent entre la drogue, le blanchiment des capitaux, le trafic d'armes organisé et le terrorisme, ni la menace que ces fléaux font peser sur la sécurité alimentaire et l'économie des nations en développement. La drogue déstabilise les nations, compromet leur sécurité et leur intégrité territoriale et l'avenir de leur jeunesse. La lutte pour le contrôle international des drogues est aussi un combat pour la démocratie, pour les droits civils et la paix; c'est également une lutte contre la corruption, le VIH/sida et l'insécurité urbaine.

37. L'Afrique est devenue un maillon important de la chaîne de la criminalité transnationale organisée et un pourvoyeur de cannabis pour l'Europe et l'Amérique du nord, malgré la mise en place de nombreuses stratégies régionales de lutte contre la drogue, notamment sous l'égide de l'OUA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Le rapport du Secrétaire général (A/54/186) n'a pas mentionné le suivi considérable donné à la session extraordinaire à différents niveaux en Afrique en coopération avec le PNUCID.

38. Le Sénégal abrite, depuis juin 1995, le bureau régional du PNUCID. Le pays a pris des mesures vigoureuses pour renforcer les contrôles à ses frontières et d'importantes saisies de drogues témoignent de l'efficacité de ces mesures. Avec l'assistance du PNUCID et d'autres partenaires, le Gouvernement sénégalais s'emploie à la mise en oeuvre de son plan national d'action contre la drogue. Les principaux objectifs de ce plan sont de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles, d'améliorer la coordination et les efforts de contrôle, d'intensifier les actions préventives par la sensibilisation et l'éducation et de réadapter les toxicomanes. Une législation conforme aux instruments pertinents des Nations Unies a été adoptée et des mécanismes institutionnels ont été mis en place, y compris un organe interministériel qui

coordonne l'élaboration des politiques et un office central qui coordonne les opérations de contrôle.

39. Il incombe aux gouvernements d'incorporer les instruments internationaux dans la législations nationale, mais la mondialisation du trafic illicite des drogues appelle une action internationale concertée. Il importe donc de renforcer les moyens d'action du PNUCID.

40. M. GAL (Israël) dit que les forces de police nationales israéliennes ont modifié leur politique générale au cours des deux dernières années, ce qui a abouti à une diminution du nombre des infractions pénales graves. Grâce aux nouvelles méthodes de gestion qualitative, qui amènent les membres des forces de police à s'efforcer de réaliser des objectifs préétablis et à centrer leur attention sur des sujets précis, l'augmentation régulière de la criminalité a été arrêtée et on a même noté un recul. Afin de réussir, on a établi des indicateurs de résultats pour mesurer la réalisation des objectifs fixés. En l'an 2000, l'ensemble des forces de police utiliseront cette méthode.

41. Pendant les 10 années au cours desquelles il a fait face au problème de la drogue, Israël a amélioré sa stratégie. Au début, a été adoptée une méthode pluridisciplinaire qui divisait les ressources disponibles entre les divers aspects traditionnels des programmes de lutte contre la drogue : prévention, traitement et réadaptation, action communautaire, répression et formation des ressources humaines. Plus tard, on a redéfini les objectifs et décidé de mettre l'accent sur la prévention et l'éducation, en accordant une attention particulière aux enfants. Il faudrait aussi renforcer la coopération régionale et améliorer l'action des forces de l'ordre, notamment les mesures d'interdiction. Cependant, Israël continue à privilégier une approche équilibrée qui vise à réduire aussi bien la demande que l'offre.

42. Le but fondamental est de créer une atmosphère sociale dans laquelle l'usage des drogues soit rejeté, ce qui implique une attitude des médias qui condamne à la fois l'usage des drogues et leurs utilisateurs. Pour autant, il ne s'agit pas de négliger les soins aux toxicomanes. On s'efforce d'élaborer des programmes pour les enfants et les adolescents particulièrement menacés, pour les jeunes qui sont déjà des utilisateurs habituels et des toxicomanes et pour les utilisateurs occasionnels. On est en train de préparer la mise en place d'un centre d'orientation, qui documentera les actions de prévention au niveaux local et national, et l'établissement de programmes de prévention informatisés. En outre, chaque année, deux campagnes médiatiques sont organisées afin de modifier l'attitude de l'opinion publique à l'égard des drogues. Israël considère que l'on pourrait réduire l'usage des drogues en combinant éducation, prévention, traitement des toxicomanes et répression.

43. La police nationale entretient une coopération féconde avec d'autres forces de police dans le monde. La législation israélienne a récemment été modifiée afin d'élargir la portée des dispositions relatives à l'assistance juridique dans les affaires criminelles; elle prévoit maintenant une assistance juridique particulière pendant les enquêtes et les saisies, dans les cas d'infractions relatives au trafic de drogues. En outre, Israël et en train de faire du blanchiment des capitaux une infraction pénale et de permettre la saisie des fonds concernés.

44. Israël se fera un plaisir de mettre en commun ses connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la drogue, y compris en matière de prévention dans certains groupes cibles comme les minorités et les jeunes inadaptés, de réadaptation des prisonniers et anciens délinquants et d'application de la loi. Toutefois, Israël a aussi besoin de l'aide de la communauté internationale. Un soutien direct du PNUCID permettrait à Israël d'améliorer ses capacités en ce qui concerne les mesures d'interdiction aux frontières et de remplacer du matériel obsolète, ce qui aurait pour effet de réduire de façon spectaculaire le volume de drogues qui entrent dans le pays. On ne peut enrayer la diffusion des drogues que par une coopération aux niveaux régional, sous-régional et international.

45. M. BALANANDAN (Inde) dit que la criminalité et la mondialisation sont inextricablement liées. La disparition des mécanismes de réglementation résultant de la libéralisation et de la mondialisation et l'avènement des nouvelles technologies de la communication ont ouvert de nouvelles perspectives à la criminalité. Les services bancaires électroniques et le courrier électronique favoriseront la création de cartels de criminels contre lesquels il sera difficile de lutter à moins que des mécanismes pour identifier et punir les délinquants ne soient mis en place. La criminalité à l'échelle mondiale exige de nouvelles méthodes en matière de prévention du crime, de justice pénale et de traitement des délinquants. À cet égard, la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale constitue un tournant important.

46. L'Inde apprécie les nombreux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre les drogues, mais elle aurait aimé trouver mention, dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (A/54/289), de l'augmentation extraordinairement rapide de la production d'opium dans le voisinage de l'Inde. L'enquête sur la culture du pavot effectuée par le PNUCID en 1999 indique que l'Afghanistan produit 4 500 tonnes d'opium par an, ce qui représente 75 % de la production mondiale d'opium et équivaut à plus de 450 000 kilogrammes d'héroïne. La valeur de cet opium à la production est de 180 millions de dollars, une somme avec laquelle on peut acheter jusqu'à 6 millions de fusils automatiques. L'utilisation des bénéfices produits par la vente de drogue pour exporter le terrorisme intégriste constitue une violation odieuse des droits de l'homme. Le Gouvernement indien lance un appel aux nations du monde pour qu'elles y mettent fin.

47. Aucune drogue illicite n'est produite en Inde, où l'abus des drogues ne représente pas un problème important. Pourtant, l'Inde a signé toutes les conventions pertinentes parce que une vigilance plus limitée pourrait porter atteinte aux libertés fondamentales. Pour réduire la demande de drogues, l'Inde a adopté une approche axée sur les communautés, qui s'appuie sur les groupes religieux, les organisations non gouvernementales et les clubs sociaux. Des centres de désintoxication ont été établis et les trafiquants de drogue sont traités sévèrement. On a pris des mesures pour surveiller les frontières, contrôler le commerce interne et punir le blanchiment des capitaux. Par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Indian Narcotics Control Bureau coopère vigoureusement avec ses homologues internationaux, pour faire face à la menace que constitue l'usage des drogues dans le monde.

48. M. AMOROS NUÑES (Cuba) dit que les immenses efforts déployés pour combattre le fléau de la drogue n'ont pas été couronnés de succès. La croissance extraordinaire du marché mondial des drogues illicites a été stimulée par la mondialisation et par l'accroissement de la demande. Cuba espère que les accords conclus lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale serviront de base solide à une véritable coopération internationale en ce qui concerne le droit international, les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale et de non recours à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force. Toute violation de ces principes exacerberait la violence et le chaos dans de nombreux pays. Cuba réitère sa condamnation des mesures unilatérales prises par l'État qui consomme le plus de drogues; bien qu'il joue le rôle d'arbitre de la morale internationale, il n'a pu résoudre ce problème chez lui.

49. Le Gouvernement cubain déplore que se développe chez certains gouvernements le concept selon lequel la lutte contre le trafic de drogues justifie des violations de la législation nationale et du principe de coopération internationale. Le partage des responsabilités, une compréhension globale de toutes les phases de production et un traitement égal de tous les intéressés devraient demeurer les principes directeurs des relations entre États. Il est essentiel que les pays industrialisés fournissent une assistance plus grande aux pays en développement. afin de leur permettre de mettre en place des mécanismes opérationnels de lutte contre le trafic de drogue. Grâce à l'aide du PNUCID, Cuba a pu élargir ses programmes de formation et bénéficier d'un soutien matériel et technique renforcé. Cuba soutient résolument les activités de l'organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), qui est la seule autorité qualifiée et indépendante ayant une compétence mondiale.

50. L'usage des drogues n'est pas un problème social important à Cuba; pourtant, le Gouvernement cubain participe à l'effort international pour lutter contre ce fléau. Situé près de l'un des plus grands centres de consommation de drogues du monde, Cuba a pris des mesures vigoureuses pour empêcher les trafiquants de drogue d'utiliser son territoire. Au cours des décennies passées, les autorités cubaines ont arrêté des centaines de trafiquants de drogue et confisqué des douzaines d'avions et de bateaux étrangers, dont 80 % venaient des États-Unis d'Amérique. Pendant la première moitié de 1999, Cuba a saisi plus de 4 500 kilogrammes de cocaïne près de ses côtes. En fait, les efforts du Gouvernement ont fait davantage que prévenir la diffusion des drogues à Cuba, ils ont apporté une aide considérable à des pays consommateurs comme les États-Unis, malgré des coûts énormes, un matériel obsolète et un manque de coopération régulière de la part de ce pays. Cuba a conclu des accords bilatéraux en matière de trafic de drogue avec 23 pays et coopère avec les autorités policières de 13 pays supplémentaires.

51. En Juillet 1999, le Gouvernement cubain a soumis une proposition officielle au Gouvernement des États-Unis indiquant qu'il était prêt à maintenir ou à accroître son niveau de coopération et que, de toutes façons, Cuba continuerait à s'acquitter de ses responsabilités morales vis-à-vis de la communauté internationale. Il ne saurait y avoir de demi-mesure dans la lutte contre les drogues; celles-ci doivent être éliminées, sinon elle saperont la base de la civilisation humaine.

52. M. TUDELA (Pérou) dit que le Pérou est d'accord avec la déclaration faite par le coordonnateur du Groupe de Rio, mais considère qu'il faut réaffirmer un engagement permanent en faveur de l'élimination du trafic de drogue. Pour traduire ses principes en pratique, le Gouvernement péruvien a mis en place des mécanismes d'interdiction ainsi que des programmes axés sur des activités de substitution. Le trafic de drogue est un problème complexe : il encourage les consommateurs et les agriculteurs qui produisent la drogue à commettre des infractions pénales, viole les normes internationales et sape la sécurité internationale. Les trafiquants menacent et tentent de corrompre les autorités et assassinent des fonctionnaires. Le trafic de drogue est lié au terrorisme et déclare la guerre à l'ensemble de la société; il est pratiqué sur une telle échelle qu'il porte atteinte au système financier international.

53. La décision récente de partager les responsabilités entre producteurs et consommateurs est positive et devrait permettre de donner à tous les facteurs stratégiques l'importance qui leur revient : interdiction, programmes axés sur des activités de substitution, protection de l'environnement, utilisation de produits chimiques et coopération des tribunaux. Entre 1985 et 1990, la production de coca a augmenté de façon spectaculaire au Pérou. Depuis lors, le Gouvernement a réussi, grâce à des méthodes de pacification interne, à réduire cette production de moitié. Le Gouvernement considère que l'on pourrait éviter un nouvel essor des plantations de coca en élargissant et en renforçant les activités de substitution. Il tente de développer des systèmes de production surs qui combinent exploitations agricoles et forestières en mettant l'accent sur la rotation de cultures. Le Pérou est convaincu que la meilleure façon de stopper le trafic de drogue est de briser la chaîne de production de la cocaïne, qui est la drogue la plus lucrative. Pour ce faire, le Gouvernement s'efforce d'apprendre aux agriculteurs à utiliser les terres tropicales à des usages licites et productifs.

54. En novembre 1998, un groupe de bailleurs de fonds, réunis à Bruxelles, a affecté 300 millions de dollars à des programmes axés sur des activités de substitution; le Pérou a proposé de tenir une nouvelle réunion en décembre 1999, à Paris. Il s'agit d'un moment important pour le Pérou qui, pour la première fois, a obtenu un consensus de toutes les parties prenantes quant à l'importance de ses projets axés sur des activités de substitution. Le Gouvernement péruvien s'emploie à respecter ses échéances et à donner suite à la vingtième session extraordinaire.

55. M. OMEISH (Jordanie) dit qu'il faudrait déployer davantage d'efforts à l'échelon international, régional et national pour lutter contre le problème de la drogue, qui s'est exacerbé parce que le développement des moyens de communication modernes a facilité le trafic des drogues, ainsi que leur fabrication et leur distribution. Pleinement consciente du problème de la drogue et des ses effets délétères sur la société et l'économie, la Jordanie accorde une grande attention au maintien de sa situation, qui est de n'être ni productrice ni consommatrice de drogues et coordonne ses efforts avec d'autres pays pour tenter d'éliminer le trafic de drogues.

56. Pour ce faire, la Jordanie a constitué un comité national dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la drogue et d'élaboration d'une législation pertinente. Un département spécial, travaillant avec les médias et organisant des séminaires et des conférences, s'emploie à sensibiliser la

population au fléau de la drogue et encourage les communautés locales à prendre des mesures préventives. Dans la limite de ses ressources, la Jordanie fait tout ce qui est possible pour donner les meilleurs soins et les meilleures possibilités de réinsertion sociale aux toxicomanes. En outre, elle coopère avec d'autres pays sur les plans régional et international afin d'échanger des informations sur le trafic de drogues et de coordonner des efforts communs de lutte contre la drogue; elle participe également à des conférences internationales consacrées à cette question. L'orateur réaffirme le soutien et la pleine coopération de la Jordanie à tout effort, y compris l'élaboration d'accords internationaux, visant à éliminer le fléau des drogues du monde.

La séance est levée à 17 heures.